Les cycles d'enseignement primaire, secondaire collégial et qualifiant

Quelle efficacité ? Quelle équité ? À quels coûts ?

Introduction 109

1. Evolution des effectifs et taux de scolarisation depuis 1958 111
2. Les principaux disfonctionnements du système 113
   2.1. Les inégalités et les disparités 113
      2.1.1. Les disparités inter-provinciales 113
      2.1.2. Les disparités de scolarisation 117
   2.2. Analyse du phénomène de l'abandon scolaire 123
      2.2.1. Analyse globale 123
      2.2.2. Abandon et genre 124
      2.2.3. Abandon, niveau et milieu 126
      2.2.4. Les causes de l'abandon scolaire 128
      2.2.5. Le coût de l'abandon scolaire 133
   2.3. Le rendement et la qualité de l'éducation 135
3. La demande sociale d'éducation : quelles contraintes ? 137
4. La problématique du financement 143
   4.1. L'effort public de financement 143
   4.2. La contribution des familles 145
      4.1.1. Optique macro économique 145
      4.1.2. Optique micro économique 146
   4.3. Le recouvrement des coûts entre l'exigence de l'efficacité et le principe de l'équité 147
      4.3.1. Les conditions de la réussite 148
      4.3.2. L'équité sociale 149

Bibliographie 152
Annexes.....153

BRAHIM CHEDATI

Liste des sigles et acronymes

AEF : Année de l'enseignement fondamental
CNEF : Charte Nationale d'Éducation et de Formation
CU : Coût Unitaire
DMSD : Durée Moyenne de Séjour des Diplômés
TNS : Taux Net de Scolarisation
TBS : Taux Brut de Scolarisation

Introduction

La célèbre sentence de l'économiste Jean Bodin, « Il n'est de richesse que d'Hommes »[1], résume parfaitement la valeur et la place du capital humain dans le développement socio économique et culturel des nations. L'enseignement et la formation constituent la forme d'investissement en capital humain la plus sûre et la plus rentable socialement et individuellement.

Le Maroc a toujours accordé beaucoup d'intérêt à son système éducatif. La politique d'enseignement formation appliquée depuis l'indépendance visait avant tout la réalisation de l'unification, la généralisation, la marocanisation et l'arabisation qui constituaient les quatre principes de la doctrine éducative du Maroc indépendant. Il faut dire que ces principes ou piliers visaient beaucoup plus l'aspect quantitatif du système éducatif. C'était en fait un choix dicté par les priorités et les contraintes de l'époque : il fallait d'abord unifier le système, en faire bénéficier tous les enfants marocains en âge de scolarisation et, bien entendu, le confier en totalité à des enseignants marocains. La préoccupation pour les aspects qualitatifs de l'enseignement ne s'est vraiment manifestée que beaucoup plus tard avec les premières réformes.

Comment le système éducatif marocain a-t-il évolué depuis l'indépendance ? Quelles étaient les contraintes et les problèmes auxquels il a fait (et fait encore) face ? Comment le système a-t-il pu dépasser les goulets d'étranglement conjoncturels et structurels ? A-t-on réalisé la généralisation de l'enseignement primaire ou alors ce dernier demeure-t-il caractérisé par la disparité et par l'iniquité ?

Au lendemain de l'indépendance du Maroc, l'enseignement primaire était géré par la Division de l'enseignement du 1er degré dont le rôle était de trouver la solution à deux types de problèmes : l'un d'ordre administratif et l'autre d'ordre scolaire.

Les urgences administratives :

- Réorganiser et unifier l'administration scolaire.
  Dès octobre 1958 tous les établissements d'enseignement primaire qui dépendaient de services divers ont été rattachés à un service unique : le service de l'enseignement du 1er degré dirigé par un inspecteur principal marocain.
- Remaniement du découpage scolaire à l'image du découpage administratif[2].
- Uniformisation de la structure des inspections régionales conformément au schéma 1 ci-dessous.
- Marocanisation des cadres administratifs dès 1959.

1. À laquelle il faudrait ajouter « bien instruits » pour bien marquer la valeur intrinsèque du capital humain.
2. Les 12 circonscriptions d'enseignement primaire étaient à l'époque : Agadir, Béni Mellal, Casablanca préfecture 1, Casablanca préfecture 2, Casablanca province, Fès, Marrakech, Meknès, Ouarzazate, Oujda, Rabat et Tétouan.

Schéma 1. Structure de l'inspection régionale

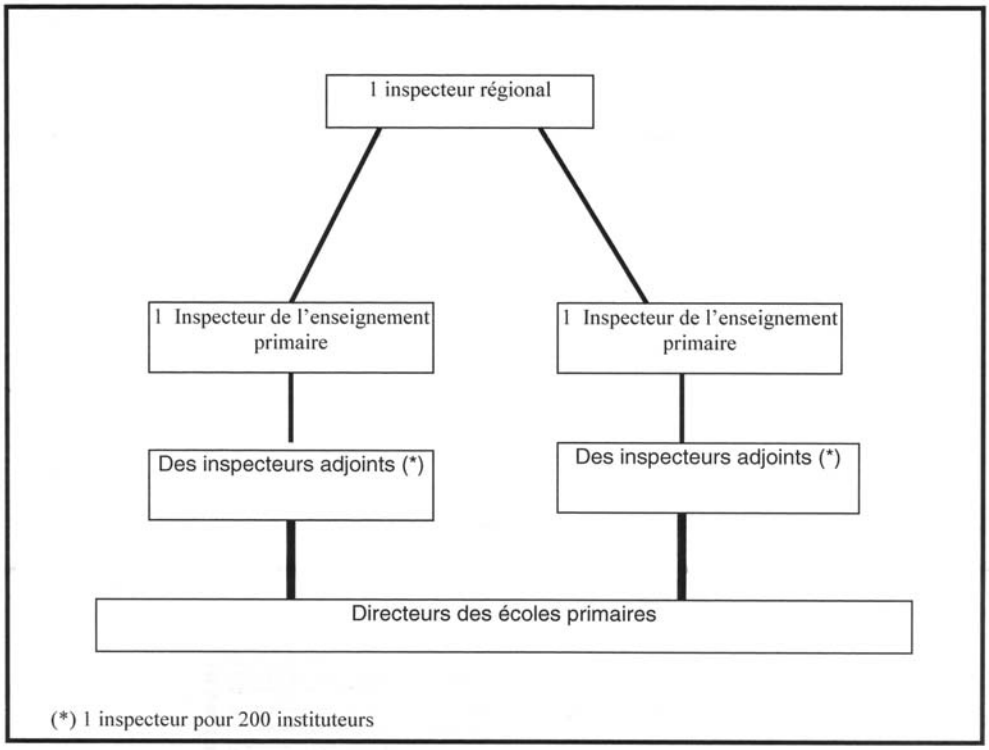

À l'instar de l'enseignement du premier degré, la gestion de l'enseignement du second degré était dévolue à la Division de l'enseignement du second degré[1] qui avait pour mission de répondre à 3 objectifs :

- La décentralisation de l'enseignement du second degré. Les efforts de la jeune Division ont porté sur l'extension de l'offre en collèges dans les villes secondaires moyennes et aussi sur la construction d'internats. À la rentrée scolaire 1960-61 on recensait alors 54 établissements d'enseignement du second degré répartis comme suit : 13 lycées ; 17 collèges et 24 collèges de 1er cycle ;
- La formation et le recrutement du personnel qualifié. L'augmentation considérable des effectifs du second degré due à une volonté politique d'accélérer la formation des futurs cadres marocains (200 000 élèves accèdent annuellement au CM2) d'une part et, d'autre part, à l'élargissement du seuil d'admission au second degré (40 % soit 70 000 élèves chaque année) a généré un grand besoin en enseignants du second degré. Il faut dire que ni l'Institut Pédagogique de l'Enseignement Secondaire créé en 1958, ni l'École Normale Supérieure instituée par Décret, 5 années plus tard, ne suffisaient à faire face à la pénurie de professeurs[1] elle-même accélérée par le départ de plus en plus fréquent des enseignants étrangers (environ 400 par an).

1. La Division de l'enseignement du second degré est créée en 1959. Elle regroupe les anciens services de l'enseignement secondaire musulman et de l'enseignement secondaire européen.

– La marocanisation graduelle des programmes. Il s'agissait à l'époque de dispenser dans les établissements marocains un enseignement conforme aux spécificités de la nation marocaine (*Al Watane*). À cet effet, une réforme ad hoc entra en vigueur en octobre 1958 et qui porta la durée des études secondaires à 6 années. Pour renforcer la réforme et lui donner toutes les chances de réussite, un Centre de Recherches et d'Action Pédagogiques (C.R.A.P) fut chargé d'étudier la pratique de l'enseignement tel qu'il est prévu par la réforme (nouveaux programmes et horaires, manuels scolaires, matériel pédagogique, etc.)

1. Évolution des effectifs scolaires depuis 1958

Tableau 1 : Évolution des élèves inscrits dans les établissements d'enseignement public

Année scolaire	Enseignement du 1er degré	Enseignement de second degré
1950-51	166 553	20 050
1951-52	190 957	21 062
1958-59	613 320	34 277
1959-60	680 998	35 682
1960-61	736 592	81 610
1961-62	950 386	95 515
1962-63	1 017 168	113 656
1963-64	1 075 300	135 900
1964-65	1 105 182	176 957
1965-66	1 115 606	210 931
1966-67	1 072 721	241 730
1967-68	1 104 443	267 638
1968-69	1 115 352	287 436
1969-70	1 135 604	293 193
1985-86	2 202 937	1 113 014
1986-87	2 150 000	1 279 467
1987-88	2 102 566	1 321 700
1990-91	2 394 615	1 121 193
1991-92	2 485 034	1 123 723
1992-93	2 627 628	1 169 345
2000-01	3 664 404	1 480 084
2001-02	3 832 356	1 561 686
2002-03	3 884 638	1 657 143
2003-04	3 846 950	1 737 473

1. À cette époque, les besoins annuels en professeurs du secondaire se chiffraient à 1600 environ.

Graphique 1 : Évolution du nombre d'élèves du premier et second degrés

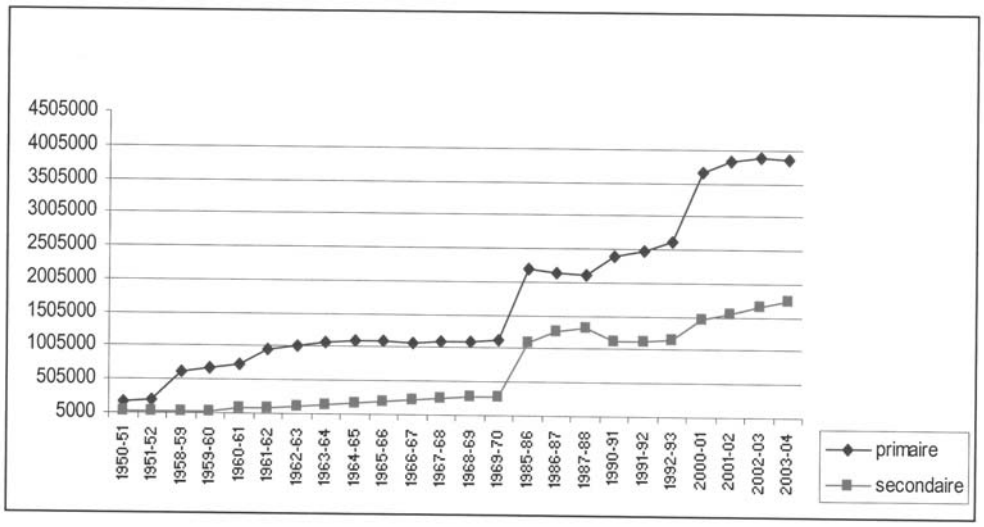

Comme on peut le voir dans le graphique n° 1, les effectifs d'élèves inscrits au primaire public ont été multipliés par 6.3 entre les années 1958-59 et 2003-04 passant de 613320 à 3846950[1].

La demande sociale pour l'enseignement post primaire (secondaire collégial et qualifiant public) a connu une extraordinaire hausse depuis l'indépendance. En effet le nombre d'inscrits dans ces deux cycles a été multiplié par 51 environ entre 1958-59 et 2003-04.

Cet accroissement est surtout dû à l'extension de l'offre en milieu rural. En effet le nombre de collèges ruraux a connu un grand développement grâce, entre autres, au projet d'appui au second cycle de l'enseignement fondamental dont les objectifs sont présentés dans l'encart suivant :

1. À ce chiffre il faut ajouter 223227 élèves inscrits dans les établissements privés ce qui porte le total à 4070177 au titre de l'année scolaire 2003-2004 dont 46.5 % sont des filles.

Encart 1

Améliorer l'accès et la rétention des élèves	– Construction et équipement de 250 collèges dans le milieu rural et dont un sur huit sera doté d'un internat de 120 places. Le reste des collèges disposera de cantines scolaires de 100 places chacune. – Réhabilitation de 100 collèges existants
Améliorer la qualité de l'enseignement dispensé	– Formation continue de 52000 enseignants de collèges durant la période 1991-1993. – Formation continue des enseignants du secondaire durant l'année 1994 pour la mise au point de nouveaux programmes
Renforcer les fonctions de mesure des acquisitions	– Mise au point de batteries de tests dans le cadre de deux programmes : • Le Programme National d'Évaluation (PNE) • L'évaluation de l'impact de certaines variables sur l'accès à l'école et la scolarisation dans les zones rurales.
Renforcer le contrôle pédagogique	Achat de 200 véhicules pour les inspecteurs.

Signalons en passant le récent programme de construction de 101 collèges ruraux dans 22 délégations[1] qui est prévu en fin 2004 et financé sur un prêt de la Banque japonaise de coopération international (JBIC). Ces collèges auront, selon la région d'implantation, des tailles de 10, 13 ou 19 salles de classes en plus d'une cantine de 100 places

2. Les principaux disfonctionnements du système

2.1. Les inégalités et les disparités en matière de scolarisation

2.1.1. Les disparités inter-provinciales : un certain recul ou un recul certain ?

Les données nécessaires au calcul du taux net de scolarisation[2] ne sont pas toujours disponibles surtout quand on remonte au début des années quarante ou cinquante.

Selon les premières statistiques scolaires de l'année 1958, 530 000 enfants âgés de 6 à 14 ans étaient scolarisés au primaire parmi les 1 800 000 enfants appartenant à la même tranche d'âge ; soit un taux de scolarisation de 29 %. Malheureusement nous ne disposons ni des taux de scolarisation des filles ni par milieux.

1. 11 collèges seront construits dans 2 délégations de la région de Doukkala-Abda, 29 collèges dans 6 délégations de la région de Marrakech-Tansift-Al Haouz, 13 collèges dans 4 délégations de la région de Tanger-Tétouan, 41 collèges dans 7 délégations de la région de Souss-Massa-Draa et 7 collèges dans 3 délégations de la région de Taza-Al Hoceima-Taounate.

2. Le taux net tient compte de la structure d'âge des scolarisés et des scolarisables. Par contre dans le taux brut on compte, pour un cycle donné, tous les scolarisés quel que soit leur âge. Conséquemment le taux brut peut bien dépasser 100 %.

Tableau 2 : Répartition des provinces et des préfectures du Royaume selon le taux de scolarisation au primaire

Préfectures ou provinces	Taux de scolarisation
Province d'Agadir	24 %
Province de Béni Mellal	30 %
Province de Casablanca	27 %
Préfecture de Casablanca	34 %
Préfecture de Fès	51 %
Province de Fès-Taza	23 %
Préfecture de Marrakech	47 %
Province de Marrakech-Safi	16 %
Province de Ouarzazate	21 %
Préfecture de Meknès	52 %
Province de Meknès	60 %
Province de Tafilalet	30 %
Préfecture de Rabat	57 %
Province de Rabat	32 %
Préfecture d'Oujda	68 %
Province d'Oujda (Sans Nador)	38 %
Nador	12 %
Province de Tétouan (sans Tanger)	18 %
Tanger	43 %

Source : Le Mouvement Éducatif au Maroc durant l'année scolaire 1960-1961 ; Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, Page 4)

Les données du tableau n° 2 mettent en relief l'ampleur des disparités territoriales en matière de scolarisation. En effet, l'écart entre le taux minimum (enregistré à Nador) et le taux maximum (enregistré à Oujda) était de 56 points pourcentage en 1960-61.

Par ailleurs presque 58 % des préfectures et provinces du Royaume avaient un taux de scolarisation inférieur au taux national (36 %).

La comparaison de l'indicateur « taux de scolarisation » entre les années scolaires 1960-61 et 2001-02 montre, certes, que le degré de disparité géographique a beaucoup baissé puisque l'écart maximum n'est-que de 14,3 points pourcentage[1]mais 43,8 % des 16 régions économiques du Royaume enregistrent toujours des taux inférieurs au taux moyen national (90 %).

Il faut constater l'existence de disparités inter-régionales (entre délégations) et inter-provinciales (entre communes). Ajouter à cela l'important écart de scolarisation entre milieux urbain, péri-urbain et rural. Si l'écart en termes d'offre et de possibilités de scolarisation a tendance à baisser (voir graphique n° 2), il reste cependant très important quand on analyse les aspects qualitatifs de l'enseignement dispensé.

On peut même dire que si des actions de proximité en faveur des établissements ruraux ne sont pas prises d'urgence afin d'améliorer la qualité de l'enseignement dispensé dans ces écoles « oubliées », l'écart se creusera encore davantage.

1. Le taux de scolarisation le plus élevé est enregistré dans la région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer (96.9 %), tandis que le taux régional le plus bas est enregistré à Tanger-Tétouan.

Graphique 2 : Évolution des taux nets de scolarisation des 6-11 ans par milieu

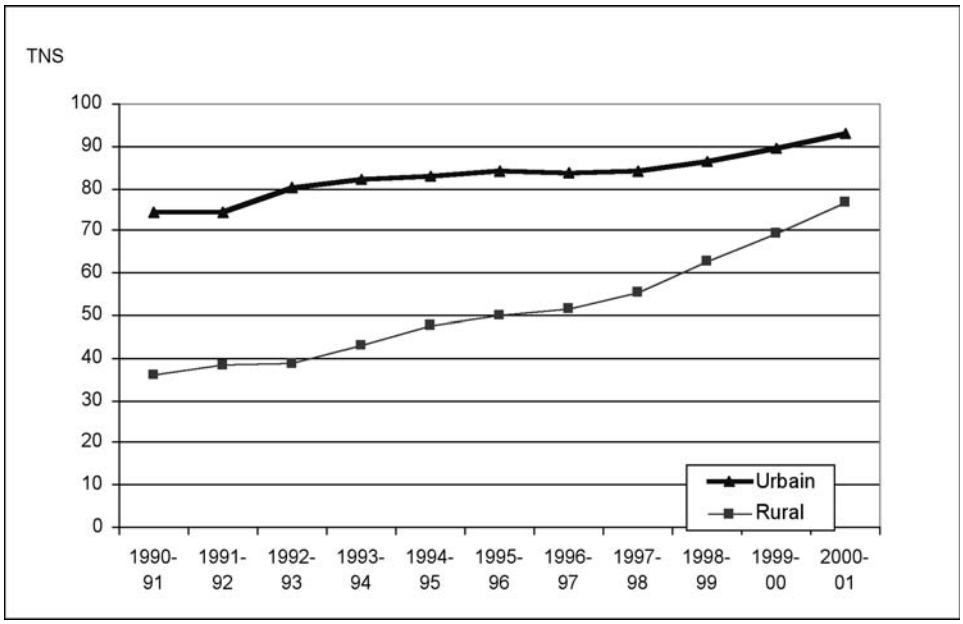

Graphique 3 : Évolution des taux nets de scolarisation des 6-11 ans selon le genre

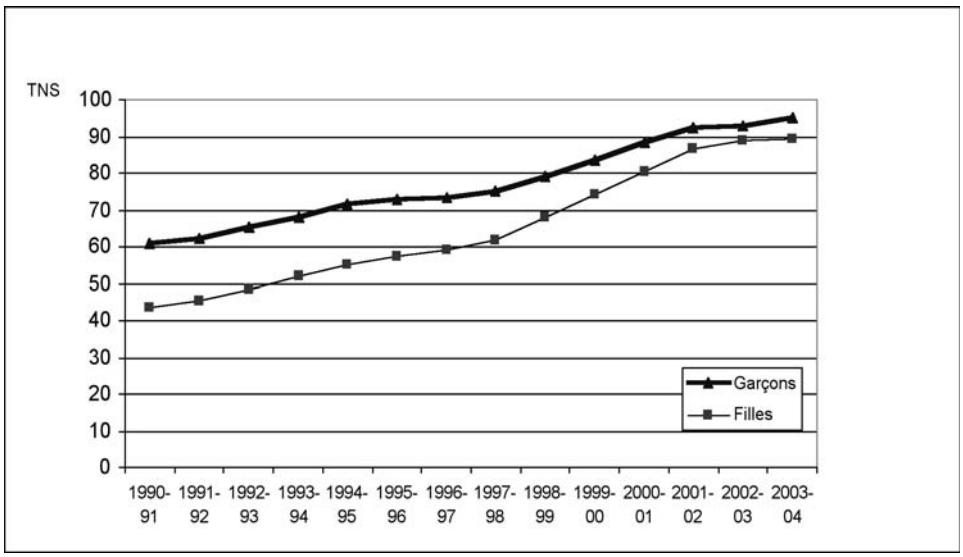

Au niveau du 1er cycle fondamental, les effectifs d'élèves ont été multipliés par 3,8 environ entre 1963-64 et 2003-04 c.à.d, en l'espace de 40 ans.
Le nombre d'établissements scolaires est passé de 1 102 (avec 21 373 salles) en 1965-66 à 6 788 (132 979 salles) en 2003-04.

Quant à l'effectif des enseignants, il est passé de 16 779 en 1960-61 à 135 570 en 2003-04. Au niveau national, 41 % de ces effectifs enseignants sont des femmes et 58,5 % exercent en milieu rural (41,5 % pour les enseignantes).

De ces statistiques brutes, on peut calculer et comparer des indicateurs rendant compte de l'aspect qualitatif des conditions de l'enseignement. En comparant la valeur de deux indicateurs clés en 1963-64 et en 2003-04, on se rend compte que la situation s'est nettement améliorée (voir tableau ci-après).

Tableau n° 3 : Variation de la taille des classes et du taux d'encadrement entre 1963-64 et 2003-04

	Elèves par salle	Elèves par enseignants
1963-64	50	64
2003-04	28,9	28,3
Baisse relative	42,2 %	55,8 %

Au niveau de l'enseignement secondaire public et privé[1], les effectifs globaux des élèves sont passés de 31 367 en 1955-56 à 1764711[2]en 2003-04 soit une multiplication par 55. Durant cette même période de 40 années, le pourcentage des filles dans le cycle secondaire a plus que doublé puisqu'il est passé de 20,7 % (1963-64) à 45,2 % (2003-04).

Le nombre de collèges a été multiplié par 29 depuis 1958 passant ainsi de 41[3]en 1958 à environ 1204 en 2003-04. Dans ces établissements d'enseignement collégial le nombre d'enseignants affectés est passé de 540[4]environ en 1958-59 à 55357 en 2003-04 soit une augmentation relative moyenne de 2.3 % par an.

Encart 2

5 mesures pratiques pour stimuler l'investissement dans l'enseignement privé
1. Mise en place d'un système fiscal approprié et incitatif...
2. Encourager la création d'institutions d'enseignement d'utilité publique...
3. Octroi de subventions aux établissements privés qualifiés, au niveau du préscolaire, en fonction des effectifs des enfants scolarisés...
4. Formation des cadres pédagogiques et de gestion...
5. Accueil des cadres exerçant dans le secteur privé aux cycles et aux sessions de formation initiale et continue programmés aux bénéfices des cadres du secteur public...

(Extrait de la Charte nationale d'éducation et de formation, page 76)

1. Nous utilisons dans ce rapport le vocable secondaire pour désigner, selon les époques, l'enseignement du second degré ou l'ensemble second cycle du fondamental (collège) et le secondaire ou, très récemment, l'ensemble enseignement secondaire collégial et qualifiant.
2. Les élèves inscrits dans le système d'enseignement privé représentent respectivement 2,34 % au secondaire collégial et 4,92 % au secondaire qualifiant.
3. Ces établissements couvraient 29 villes du Royaume.
4. Dont 48 professeurs agrégés et 492 professeurs licenciés.

2.1.2. Les disparités de scolarisation entre filles et garçons

Les inégalités de genre dans le domaine de l'éducation ont toujours fait l'objet d'une attention particulière aussi bien de la part des responsables du secteur que de la société civile[1]. Les statistiques scolaires des années 50 ne donnaient pas toujours la ventilation des effectifs par sexe (ce qui n'est pas le cas pour les effectifs d'étudiants du supérieur). Ce qui est important de signaler dans le présent rapport, c'est la tendance soutenue à réduire l'écart non seulement entre garçons et filles mais aussi entre filles rurales et citadines (graphique 3 bis)

Le Maroc a enregistré des résultats impressionnants dans le domaine de la réduction des disparités de genre et plus particulièrement en milieu rural. En effet le ratio filles/garçons a régressé de 12 points pourcentage entre 1997/98 et 2002/03 au niveau national, et de 22 points en milieu rural ce qui dénote les efforts concentrés dans ce milieu pour donner le maximum de chances aux filles de fréquenter les bancs de l'école et donc de réduire les écarts entre filles et garçons.

Entre 1990-91 et 2003-04, l'indice de parité[2]en milieu rural a augmenté plus que celui observé au niveau national sauf pour le secondaire qualifiant qui reste concentré dans les villes. (voir tableau 4).

Tableau 4 : Évolution de l'indice de parité par cycle et milieu

cycle	Indice de parité		
Années	1er CEF	2e CEF	secondaire
1990-1991	0.66 (0.42)*	0.69 (0.29)	0.73 (0.41)
1994-1995	0.71 (0.51)	0.69 (0.30)	0.81 (0.31)
1997-1998	0.75 (0.59)	0.72 (0.37)	0.84 (0.44)
2003-2004	0.90 (0.85)	0.79 (0.65)	0.88 (0.54)
variation	+ 0.24 (+ 0.43)	+0.10 (+ 0.36)	+ 0.15 (+ 0.13)

** les indices mis entre parenthèses sont ceux du milieu rural*

1. Il faut rendre hommage aux ONG nationales et étrangères qui déploient des efforts considérables pour développer et améliorer la situation de scolarisation de la fille. Le programme « une bourse pour la réussite » lancé par l'ONG « Comité de soutien à la scolarisation des filles » (CSSF) a été très bénéfique pour la scolarisation et la rétention des filles rurales dans les collèges.

2. L'indice de parité se calcule en divisant l'effectif d'élèves filles par l'effectif d'élèves garçons

Graphique 3 bis : Évolution des TNS des filles par milieu

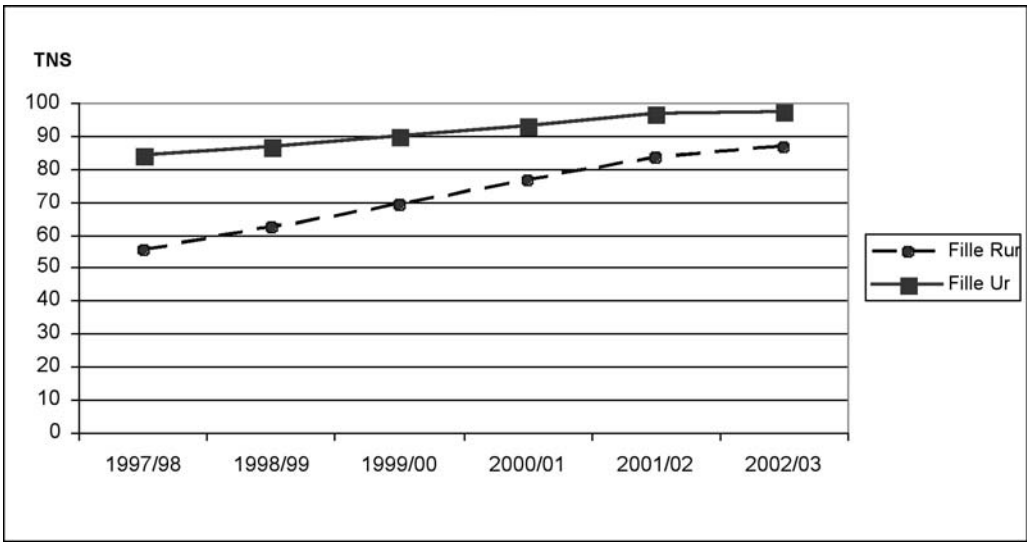

Il y a lieu de remarquer que la fille est surtout lésée à l'accès à l'école mais une fois inscrite, elle réussit mieux que le garçon et surtout abandonne moins fréquemment les études[1].

Tableau 5 : Trajectoire d'une cohorte de filles et de garçons (2000-01)

	Sur 100 garçons de 6 ans	Sur 100 filles de 6 ans	Écart (G-F)	Objectifs de la Charte
Accèdent à l'école	83	78	5	100
Atteignent le collège	60	53	7	90
Accèdent au secondaire	35	33	2	80
Obtiennent le baccalauréat	17	15	2	40

Et le rendement interne ?

Classiquement on distingue deux types d'efficacité des systèmes éducatifs : L'efficacité interne et l'efficacité externe.

L'efficacité interne renvoie à la capacité du système à atteindre l'objectif de formation et d'éducation ; alors que l'efficacité externe intéresse plus particulièrement les effets directs et indirects que le système éducatif exerce sur le système économique et social aux plans micro et macro.

S'interroger sur l'efficacité interne du système d'enseignement marocain revient à poser la question de la qualité de l'enseignement dispensé. Or la qualité dans ce domaine social par excellence est difficile à cerner et encore plus à mesurer.

L'évaluation de la qualité passe par une mesure objective des acquis scolaires et des compétences produites par le système et leur mise en balance avec les moyens utilisés.

1. Nous avons étayé cette idée par des analyses de cohortes dans l'ouvrage collectif « femmes et éducation » édité dans le Fennec en 1995.

La Charte nationale d'éducation et de formation a posé la question du rendement et de la qualité de l'enseignement au niveau de deux de ses 6 espaces : l'espace I (Levier 1) et l'espace III qui, en fait, reprend avec détail les éléments du levier 1.

Le Levier 1 définit une relation univoque entre la promotion de la qualité de l'enseignement (comme conséquence) et la mise en application d'un certain nombre de programmes et d'actions tels que « *la restructuration des cycles d'enseignement, l'amélioration des curricula, des méthodes pédagogiques, de l'évaluation et de l'orientation, la réhabilitation de l'école, ainsi que le renforcement et le perfectionnement de l'enseignement des langues* »[1](comme facteurs déterminants).

La mise en applications des nouvelles dispositions prévues par la Charte suppose la mobilisation de ressources supplémentaires dont une partie serait supportée par les pouvoirs publics. L'État s'est engagé, à travers la Charte nationale d'éducation et de formation (Espace IV, Levier 18, article 170) « *à augmenter régulièrement de 5 %, chaque année, le budget du secteur de façon à absorber l'inflation et faire face, avec le surplus, aux dépenses additionnelles...* » (CNEF, page 78). Quand on suit l'évolution des budgets du MEN sur les périodes 1996 à 1998 et 2001 à 2003, on trouve que :

a. le taux d'augmentation moyen observé à la première période était supérieur à celui de la deuxième période (voir tableau n° 6) ;
b. le budget alloué au matériel pédagogique n'a pas évolué au rythme prévu par la Charte alors qu'il s'agit d'une rubrique de la « qualité de l'acte pédagogique » ;
c. l'augmentation des budgets de fonctionnement (en moyenne de 11.3 % par an) concerne les salaires des personnels enseignants et administratifs.

Tableau 6 : Pourcentage de variation du budget du MEN avant et après la Charte

périodes	1996-1998		2001-2003	
Rubriques	1996/97	1997/98	2001/02	2002/03
Budget Total	14,6 %	10,8 %	10,3 %	9,1 %
Matériel	10,5 %	9,2 %	0,5 %	3.6 %
Personnel	11,9 %	11,5 %	11,5 %	11,1 %
Investissement	15,4 %	5 %	5,8 %	- 3.6 %

Le rendement interne du système d'éducation et de formation : Diagnostic et limite

Le rendement du système d'enseignement peut être appréhendé de deux manières :
– la contribution du système éducatif à la croissance économique. Dans ce cas l'éducation est considérée comme facteur de production ;
– la capaité du système à « produire » des diplômés.

Dans le premier cas on parle de rendement externe, tandis que dans le second cas on parle plutôt de rendement interne.
Habituellement le rendement interne se calcule en comparant le total d'années/élève investis dans le système éducatif aux sortants « sans déchets » dudit système exprimés dans la même unité (années-élève).

1. Charte nationale d'éducation et de formation, page 18.

Le processus de calcul du rendement interne se base sur l'étude de cohortes[1]et leur cheminement dans un cycle d'enseignement donné.

Le schéma suivant retrace les différentes situations dans un parcour intra-cycle .

Schéma d'écoulement

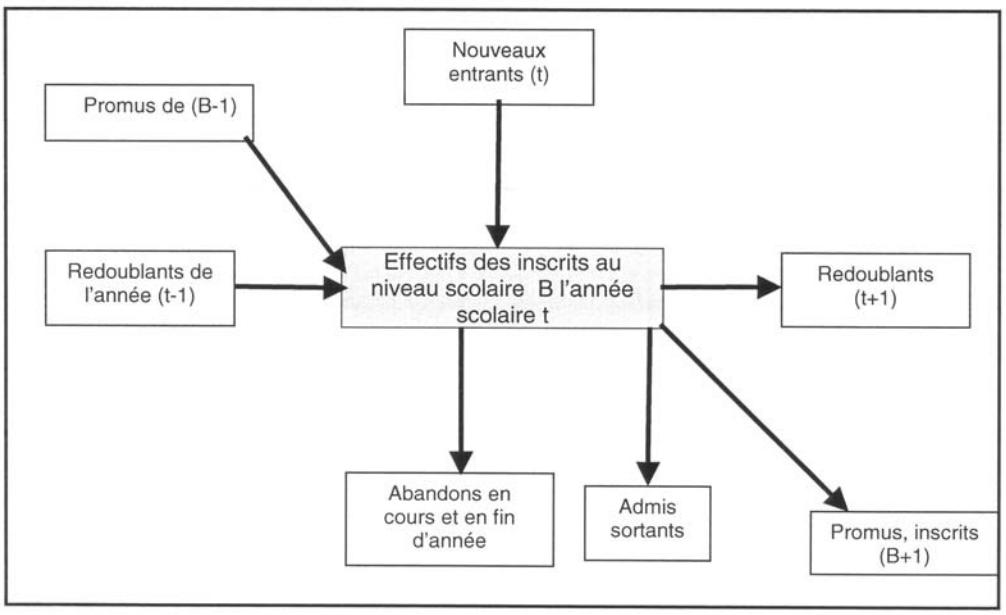

Le schéma précédent visualise les différentes possibilités de cheminement des élèves entre deux années scolaires consécutives.

Le rendement du système (ou du sous système) scolaire s'apprécie en comparant les années-élève nécessaires à la formation des « sortants » (ou produits finis) aux années-élève réellement investies par le système.

Le calcul du coefficient d'efficacité se fait sur la base de données de flux des élèves à travers un ou plusieurs cycles.

En utilisant les taux d'écoulement moyens observés dans chacun des 3 cycles, nous avons reconstruit la trajectoire de deux cohortes de 10 000 élèves[2](voir tables scolaires en annexe) : la cohorte de 1998 (avant la Charte nationale d'éducation et de formation) et celle de 2001-2002.

Les indicateurs du rendement

Habituellement le rendement (technique) d'un système d'éducation-formation s'évalue à l'aide d'une batterie d'indicateurs dont nous rappelons brièvement les plus utilisés[3] :

1. Le terme cohorte, emprunté aux démographes, signifie un groupe de personnes qui ont vécu le même évènement (ici évènement scolaire) au même moment.
2. Juste pour faciliter la comparaison
3. Pour la définition de ces indicateurs et le mode de leur calcul, se reporter à Chedati (1986)

Graphique 6 : Évolution du coefficient d'efficacité par cycle
avant et après les dispositions de la Charte

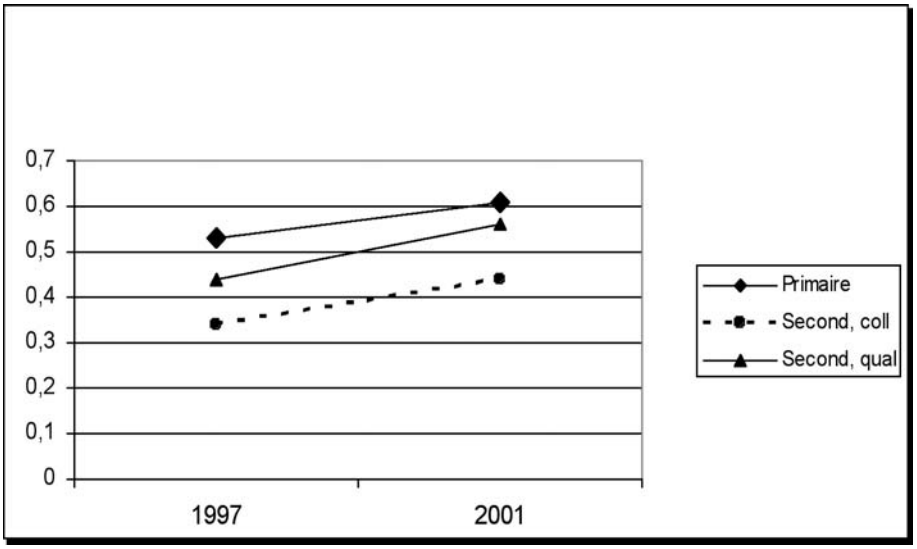

Le constat qui vient d'être fait au sujet de l'efficacité des trois sous systèmes éducatifs appelle l'observation suivante :

La notion d'efficacité interne qui vient d'être explicitée est plutôt d'ordre quantitatif (c'est d'ailleurs pour cela qu'on parle d'efficacité technique). De plus, bien qu'ils soient utiles au plan du diagnostic, les indicateurs présentés précédemment renvoient exclusivement aux aspects quantitatifs (arithmétique des flux) du fonctionnement des trois sous systèmes d'enseignement.

L'appréciation, à sa juste valeur, de l'efficacité nécessite l'exploration de l'aspect qualitatif du processus de formation à savoir la quantité de savoir acquis et non seulement dispensé.

2.2. Analyse du phénomène de l'abandon scolaire[1]

2.2.1. Analyse globale

Au niveau global, les taux d'abandon ont accusé une hausse de 21 % entre 1998-99 et 1999-2000 passant de 1.9 % à 2.3 % ; puis, à partir de 2000 le taux a chuté à 1.9 % en 2001 et à 1.8 % en l'an 2002 (voir graphique 7) pour atteindre le chiffre 6 % en 2003 ce qui est énorme.

Durant cette même période, les taux d'abandon enregistrés dans les écoles primaires rurales ont suivi la même tendance. Sur le graphique 7 on peut relever le quasi parallélisme des courbes d'évolution des taux d'abandon au niveau national et en milieu rural.

Il faut constater également que l'écart entre les deux taux est resté au même niveau que celui de 1998/99 ce qui nécessite la mise en place d'actions spécifiques au niveau du milieu rural.

1. Les statistiques scolaires sur l'abandon ne sont pas détaillées en termes de typologie. L'abandon scolaire est une notion « résiduelle » qui se calcule par simple soustraction. Les abandons en cours d'années ne sont pas traités « à part ». Pour cette raison nous nous contentons d'analyser le phénomène de l'abandon scolaire au niveau du premier cycle de l'enseignement fondamental en nous basant sur des données de terrain recueillies dans le cadre du programme Unicef-Maroc de lutte contre l'abandon scolaire.

Graphique 7 : évolution des taux d'abandon au primaire

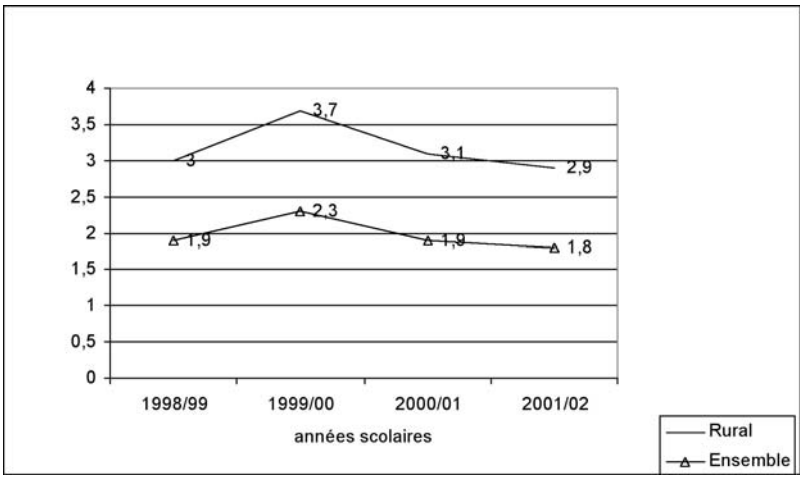

2.2.2. Abandon et genre

Avant d'examiner de près le comportement différentiel vis-à-vis de l'abandon scolaire entre garçons et filles, il y a lieu de remarquer que l'unique handicap à surmonter chez la fille (rurale en particulier) reste l'accès à l'école. Une fois engagée dans le système, la fille y reste plus longtemps que le garçon (à l'exception du cycle primaire) et surtout réussit mieux que lui. En effet les taux différentiels atteignent en 2002/03 3.6 points au primaire, 9.1 au collège et presque 6 points au secondaire comme le montre le tableau ci-contre.

Tableau 10 : Évolution des taux moyens d'écoulement par niveau et genre.

Cycle	Taux	2000/01	2001/02	2002/03
Primaire	Taux de promotion Filles Garçons	 82.7 % 79.6 %	 83.2 % 80 %	 82.3 % 78.7 %
	Taux d'abandon Filles Garçons	 5.3 % 5.1 %	 4.7 % 4.3 %	 5.4 % 4.8 %
Collégial	Taux de promotion Filles Garçons	 71 % 64.2 %	 71.7 % 64.7 %	 72 % 62.9 %
	Taux d'abandon Filles Garçons	 12.6 % 15 %	 11.3 % 13.8 %	 11.4 % 15.7 %
Secondaire	Taux de promotion Filles Garçons	 74.5 % 65.7 %	 79.7 % 70.9 %	 89.5 % 83.6 %
	Taux d'abandon Filles Garçons	 8.9 % 13.5 %	 6.7 % 10.7 %	 5.2 % 7.4 %

L'évolution des taux d'abandon des filles par rapport aux taux globaux a accusé une nette régression depuis 1999/2000. Parallèlement le taux global est resté stationnaire (1.9 %) durant la même période.

Notons que les taux différentiels d'abandon qui étaient très différents en 1998/99 (l'écart était de 1.9 point pourcentage) se sont rapprochés en fin de période (l'écart s'est sensiblement réduit à 1.3).
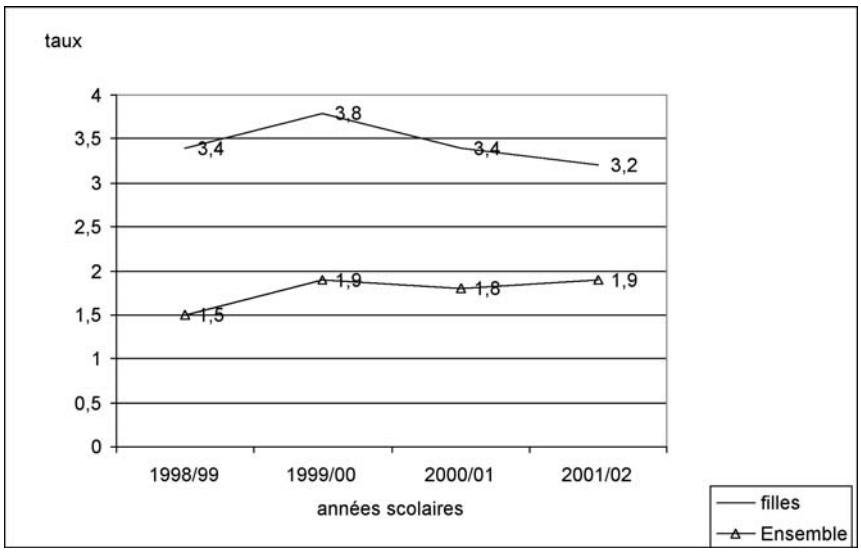
Graphique 8 : évolution des taux d'abandon au primaires des filles